

AVIS AU PUBLIC
Commune de Vineuil Saint Firmin
Mise à disposition du dossier de
Modification Simplifiée n°2 du Plan Local
d'Urbanisme

La commune de Vineuil Saint Firmin a élaboré un projet de Modification Simplifiée n°2 du PLU.

Par délibération n°8 en date du 23 mai 2019, le Conseil Municipal a voté les modalités de la mise à disposition du public du dossier de Modification Simplifiée.

Le dossier sera mis à disposition du public en Mairie du 06 juin 2019 au 06 juillet 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat (lundi, vendredi de 8h30 à 12h00/ mardi et jeudi de 14h00 à 16h00/ mercredi de 8h30 à 11h30 et le samedi 06 juillet de 10H00 à 12H00)

Le dossier sera mis en ligne sur le site internet de la commune www.vineuilsaintfirmin.fr

Un affichage du présent avis et de la délibération sera fait en Mairie au moins huit jours avant la mise à disposition du dossier et pendant toute la durée de la consultation.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra prendre connaissance des documents et formuler ses observations sur le registre déposé en Mairie.

Fait à Vineuil Saint Firmin le 24 mai 2019

Le Maire,
André GILLOT